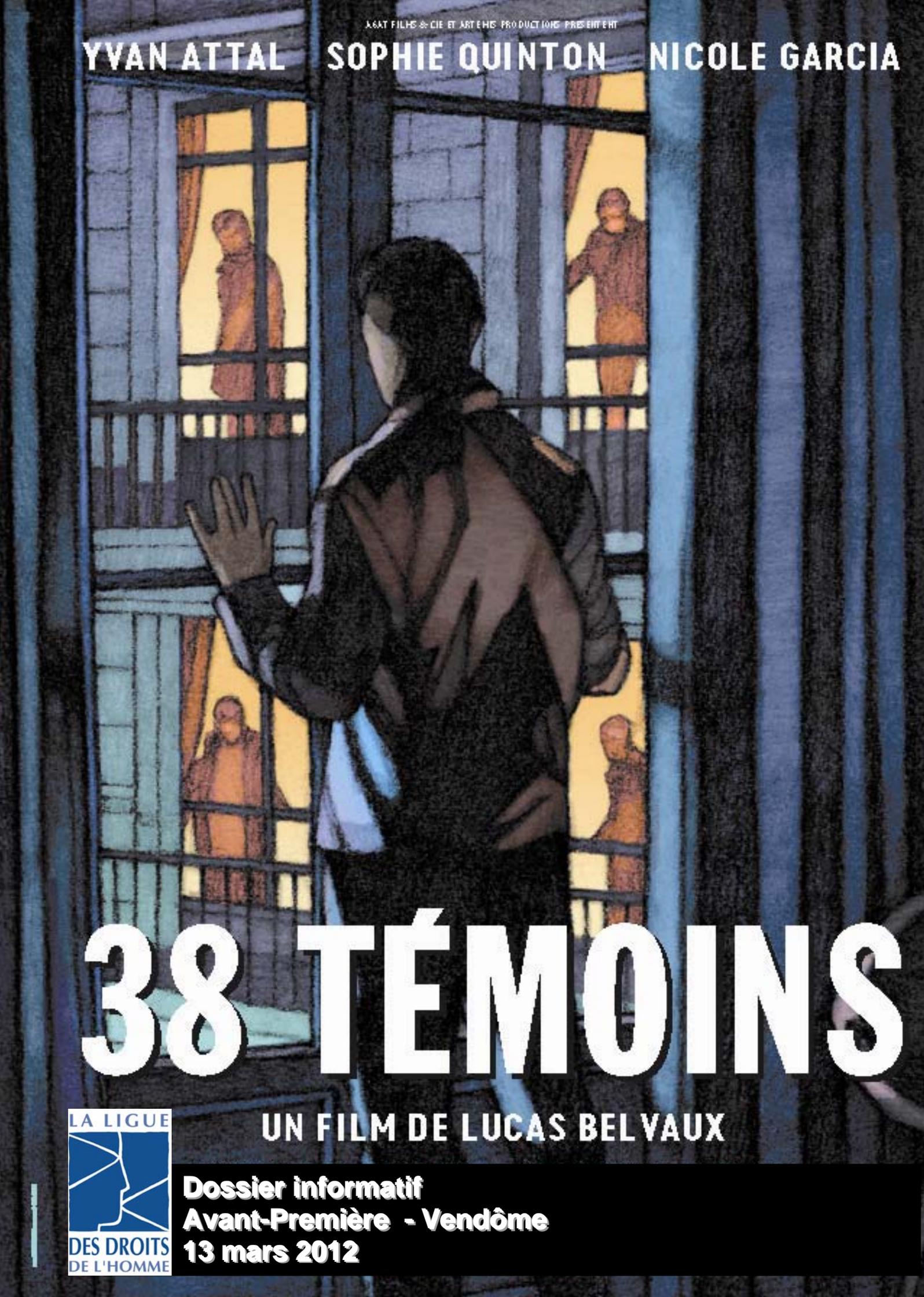


ASAT FILMS & CIE ET ARTEHS PRODUCTIONS PRESENTENT

YVAN ATTAL

SOPHIE QUINTON

NICOLE GARCIA



38 TÉMOINS

LA LIGUE



DES DROITS
DE L'HOMME

UN FILM DE LUCAS BELVAUX

Dossier informatif
Avant-Première - Vendôme
13 mars 2012



Entretien avec Lucas Belvaux

Comment est née l'idée de ce film?

L'origine du film, c'est un livre inspiré d'un fait divers réel qui s'est passé à New York, dans le quartier du Queens, en 1964. C'est le meurtre d'une jeune femme qui s'appelle Kitty Genovese, serveuse dans un bar de nuit, et qui, en sortant du travail à 3 heures du matin, a été agressée par un tueur en série qui l'a tuée. C'est un meurtre particulièrement horrible et long. Ça a duré à peu près 20 minutes entre le début de l'agression et sa mort.

Ce qu'il y a eu de particulier sur cet assassinat, ce qui l'a rendu célèbre, c'est qu'il y a eu 38 témoins. 38 personnes ont vu ou entendu quelque chose. 38 personnes ont compris qu'il se passait quelque chose de grave, et personne n'a rien fait. Personne n'a pris son téléphone pour appeler la police, personne n'est descendu dans la rue pour dire "qu'est-ce qu'il se passe" ou "arrêtez"... Rien. Elle aurait pu être sauvée, si quelqu'un avait ne fut-ce que ouvert sa fenêtre et crié, elle aurait été sauvée. Personne n'a rien fait et elle est morte.

Pourquoi personne n'est intervenu?

Comme ça a été révélé par la presse, c'est devenu un gros scandale aux Etats-Unis. C'est à ce moment-là que le 911, numéro d'appel d'urgence, a été créé.

Le scandale a été tel que ça a provoqué beaucoup d'études sociologiques. On a parlé d'un syndrome Kitty Genovese. Les conclusions ont été que plus il y a de témoins, moins on se sent responsable de ce qui se passe, et donc moins on a besoin ou envie d'intervenir. Moi, cette réponse-là ne me satisfait pas.

Quand ça m'arrive, quand je suis en présence de ce genre de chose, je ne me dit pas que d'autres l'ont vu et vont téléphoner, j'interviens. Je n'ai jamais été confronté à quelque chose d'aussi grave, mais quand j'ai été confronté à quelque chose, j'ai fait quelque chose.

Moi je ne sais pas pourquoi le personnage principal n'a pas réagi, je n'ai pas d'avis là-dessus. Je ne saurai jamais pourquoi il n'a rien fait. C'est obscur, c'est profond...

Peut-être qu'il faudrait 10 ans de psychanalyse, et peut-être que même ça ne suffirait pas. Même lui, probablement ne le sait-il pas. Ce qui m'intéresse, dans le film, c'est "après" : comment ça se passe après ça, comment lui vit avec ça, comment les autres vivent avec ça, comment la société vit avec ça.

Pensez-vous que ce film peut changer les gens?

Je pense qu'un film ne change jamais les gens. Je n'ai pas cette prétention-là. Mais je pense que chaque film fait partie du progrès. Ou de la régression, ça peut jouer dans l'autre sens aussi. Les films, la littérature, la réflexion, la philosophie, etc. font qu'on parle des choses, qu'on pose les problèmes. Je pense que l'humanité en général est moins violente qu'il y a 1000 ans! Et que dans 1000 ans peut-être, on sera encore plus civilisés. Et peut-être que mes films auront un tout petit peu contribué à ça. Moins que les livres des grands philosophes, mais ça aura alimenté la discussion.

Est-ce juste de dire que votre film est un film très sombre?

C'est vrai que c'est un film sombre, mais ce n'est pas un film désespéré. Sur la place de l'homme, sur ce qui fait l'humanité, le film n'est pas sombre parce qu'il dit quand même que l'homme est responsable de ses actes. Et ça reste quand même quelque chose de plutôt optimiste.

Le courage : entre injonction et réelle possibilité d'action

Laurence Blésin

Auteure (avec Th. Berns et G. Jeanmart) de *Du Courage, Une histoire philosophique*, Les Belles Lettres (coll. Encre marine), 2010.

Est-ce que « 38 témoins » et le fait divers que ce film relate renvoient chacun de nous individuellement à notre responsabilité (*qu'aurais-je fait dans cette situation ? suis-je aussi lâche ?*) ou bien questionnent-ils plutôt - ou aussi - la capacité d'encore pouvoir « faire nous » dans nos sociétés ? Dans une société de plus en plus atomisée, la question du « courage » et le retour d'une sémantique de l'héroïsme sont loin d'être anodins ...

Force est de constater que les arènes publiques contemporaines ne cessent de valoriser une certaine forme d'« héroïsme », qui n'est pas sans lien avec le courage. L'espace « médiatique » est en effet prompt à porter une attention toute particulière à des figures singulières d'hommes ou de femmes capables de se mettre en risque, de surmonter leurs peurs pour une cause qui les dépasse et dont ils deviennent alors l'emblème, ou encore à des individus disposés à se surpasser, alimentant ainsi une sorte de « culte de la performance » qui fait par exemple de nos champions sportifs des modèles exemplaires. C'est d'ailleurs ce sens, somme toute assez classique, du mot courage qui a le plus d'écho pour tout un chacun à notre époque : un sens lié au risque, à la bravoure, mais aussi à l'effort et à la résistance.

Mais ce qui est aujourd'hui valorisé, ce ne sont pas seulement des formes d'exemplarité liées à la prise de risque ou à l'exploit. Plus insidieusement, on peut pointer une forme générique d'héroïsme liée à la question de la « performance » dont doit faire preuve **tout** individu dans une société mettant à l'avant-plan une série de valeurs telles que le courage, le mérite, l'effort, la perpétuelle responsabilisation de soi. Il en est ainsi aussi des discours et dispositifs de l'État social actif, discours et dispositifs qui incrustent dans l'espace social une sémantique particulière qui n'est donc pas sans lien avec une certaine version du courage, et qui déploie des effets performatifs dont il s'agit de prendre la mesure : une conception du courage qui se module comme une injonction ou un mot d'ordre, s'imposant à l'individu et à lui seul. Le sujet, atome de la société, à qui l'on a octroyé formellement l'égalité, se doit de répondre de lui-même, de son parcours, de ses échecs et réussites ; il a le devoir d'assumer et de s'assumer, de faire partie de « ceux qui se lèvent tôt », de gérer sa vie comme un chef d'entreprise ou comme un « artiste ». La généralisation d'une norme d'autonomie implique un individu capable de s'autodéterminer, enjoint d'être dans la capacité à agir, qui ne devra en dernier ressort sa destinée et son épanouissement qu'à lui-même.

C'est sous le concept de responsabilité que se dit aujourd'hui cette vertu qui dit l'affirmation de soi comme tout à la fois intention, décision, action, maîtrise et endurance. C'est bien là en effet la morale ambiante, le langage politique commun qui a investi nos espaces publics mais aussi nos espaces privés, les modes de régulation de nos sociétés complexes mais aussi le prêt-à-penser dont nous inondent les mass-médias, la société des loisirs ou l'industrie culturelle. C'est aussi à un renforcement de ce type de discours qu'œuvrent de nombreux dispositifs censés contrecarrer les nouvelles souffrances que cet « autonomisme » et cette responsabilisation engendrent. On songe ici au phénomène croissant de coaching par exemple, mais aussi à des dynamiques plus institutionnelles d'*empowerment* qui renforcent le présupposé selon lequel on peut classer les individus comme « compétents » ou « incompétents » face à la donne sociale, et qu'il suffirait de doter ceux que l'on considère comme incompétents de quelques outils grâce auxquels ils activeraient des compétences déjà présupposées chez tout un chacun et grâce auxquelles ils seraient en mesure de s'adapter à une réalité donnée !

Ceci ne va pas sans poser de questions. L'appel au courage qui s'en tient à cette perspective produit un ramassement de la question de la *capacité* du courage sur la *possibilité* du courage. Les discours et dispositifs contemporains mettent les individus face à une injonction au courage qui leur dit : « *Vous devez être courageux* » et qui présuppose formellement la possibilité qu'ils puissent l'être. Cependant cette approche en reste uniquement à une possibilité formelle, renforcée d'ailleurs par la valorisation des « héros moraux », exemples de courage. Elle n'interroge dès lors nullement la *capacité réelle* des individus dans un contexte donné et bien souvent contraignant à développer de telles dispositions face à la vie. Tout se passe comme si la possibilité formelle impliquait automatiquement une capacité réelle. Une telle présupposition peut alors alourdir un peu plus encore le poids de la responsabilisation, engendrant des formes de culpabilisation chez les individus qui ne parviennent pas à transformer leur possibilité en capacité. Les situations d'échec et d'exclusion sont en effet vécues par ceux qui en sont les victimes comme des disqualifications individuelles plutôt que comme une condition collective partagée, une fragilité inhérente au social lui-même.

C'est ainsi que l'appel au courage, s'il se maintient sur le pur mode de l'injonction individuelle, risque de s'enliser dans une dialectique basculant de la quête de subjectivation et d'autoréalisation vers de nouvelles formes d'assujettissement.

Il s'agirait dès lors d'interroger les conditions sociales et

politiques – c'est-à-dire les conditions *collectives* – d'une « capacitation » au courage. Comme le rappelle Robert Castel, « *on ne peut exister positivement comme un individu que si on peut mobiliser des ressources, des supports, s'appuyer sur un socle de réserve* »¹. Quelles sont aujourd'hui, dans cette société-ci, avec ses fractures et ses nouvelles vulnérabilités, les conditions d'accroissement du pouvoir des acteurs individuels et collectifs à prendre leur destin en mains ?

Une piste parmi d'autres serait l'exploration de toutes ces mobilisations citoyennes qui tentent de recréer du collectif autour d'enjeux riverains, là où les institutions néolibérales ne renvoient qu'à l'individu (un collectif contre la chasse aux chômeurs, un comité de soutien aux sans-papiers, par exemples...). Dans le même ordre d'idées, il y a aussi ces espaces de cultures intermédiaires créés par le champ associatif quand il se fait porte-parole des nouvelles fractures sociales qui atomisent la confiance et segmentent l'espace commun. Dans ces différents lieux d'expérimentation où l'on cherche à « dire ensemble », à recréer du « nous », de nouvelles identités d'acteurs naissent et se transforment. C'est sans doute aussi là, par la participation au groupe, par la place réelle que l'on m'y donne que peut aussi s'acquérir une certaine disposition à l'engagement, au courage, à entendre non plus comme injonction ou mot d'ordre mais comme une forme de confiance qui renforce la croyance dans le fait que le jeu social mérite d'être investi et joué.



¹ R. Castel, « Individualisme et libéralisme », in *Questions au libéralisme*, Bruxelles, Publications des FUSL, 1998, pp. 77-85, p. 77.

Cinq minutes de courage domestique

Flavie Bertouille, stagiaire COM LDH

« 38 témoins » ou l'histoire de témoins silencieux face à un meurtre. L'anecdote est sordide et la fiction, inspirée d'un fait divers bien réel, glace le dos du spectateur. Puis le film s'arrête, la salle s'allume, on souffle un bon coup : ça n'arrive que chez les autres.

Vraiment ? L'objectif de Lucas Belvaux, le réalisateur, est-il de nous rassurer? Certes la fiction évoque une situation peu banale mais une des interprétations qui peut être faite de ce film est bien plus vaste, plus universelle : au quotidien soyons des citoyens-acteurs et ayons le courage d'agir face à la violence.



Oui. Vous, moi, lui, elle : tous nous pouvons être témoins d'actes de violence. Lors d'un dîner par exemple : les voisins se disputent, bruyamment. Des objets tombent et se fracassent : une vie aussi se fracasse, voire plusieurs. La violence domestique, qu'elle soit physique, psychologique ou sexuelle, est bien présente dans nos foyers. Ainsi, environ 30% des belges connaissent dans leur entourage immédiat un ou plusieurs couples vivant des faits de violence conjugale inacceptables. Peut-être vous aussi.

Quand on sait qu'une femme sur cinq est victime de violences conjugales et que seulement 10% d'entre elles portent plainte, on réalise que s'immiscer dans la vie privée de la personne semble être le meilleur moyen de briser le cycle de violence et peut-être les barreaux de la prison de silence dans laquelle ces victimes se murent.

A première vue, il est vrai, la vie privée des personnes semble être bafouée, mais est-ce là le seul argument pour ne pas intervenir ?

Les violences conjugales sont encore trop souvent banalisées, dénigrées, sujettes à plaisanterie « *Tiens, madame Dupont a encore mis trop de sel dans la soupe* », alors qu'elles sont clairement une atteinte intolérable aux droits humains et à l'intégrité (physique et/ou mentale) d'une personne (très majoritairement, des femmes). Violenter son ou sa partenaire, de quelque façon que ce soit, est puni par la loi belge.

Laisser ainsi se dérouler impunément de tels actes, c'est se rendre responsables de non-assistance à personne en danger. Certes nous ne sommes pas dans la même pièce, dans environ 60% des cas aucun témoin direct n'est présent, mais nous pouvons entendre et constater.

A nous d'agir ! Ne nous cachons pas derrière le souci de respect de l'intimité et ayons le courage d'assumer notre responsabilité de citoyen. Le respect de la vie privée doit s'effacer ici face à l'inacceptable.

L'obstination du témoignage

David Morelli, Chargé de Communication LDH

Une des qualités du film « 38 témoins » est sans doute de parvenir à transcender brillamment son sujet (un fait divers révèle la lâcheté ordinaire d'une société individualiste dans laquelle on ne connaît plus son voisin) pour aborder une thématique plus large : la justice et son corollaire indispensable, le courage citoyen. Comme le déclare le personnage central du récit, rongé par son comportement de passivité le soir du drame : « *ce n'est pas le remord qui me pousse à témoigner mais le besoin de justice* ».

Lucas Belvaux dévoile les conséquences positives (l'affaire est éventée et justice *devrait* être faite) mais également négatives sur ce citoyen qui ose le témoignage à contre-courant du conformisme social. Il devient dès lors à la fois victime collatérale et coupable expiatoire. Il voit sa vie sociale, familiale et personnelle brisée. Ce faisant, Belvaux place le spectateur dans une position d'interrogation face à sa propre réaction s'il était mis face à cette situation. Un questionnement inconfortable mais utile et salutaire.

De la fiction à la réalité

Mais ce questionnement, tous les citoyens du monde n'ont pas le luxe de pouvoir se la poser... Dans de trop nombreux pays, des défenseurs des droits humains paient un lourd tribut à leur volonté acharnée, inextinguible, obstinée, de témoigner des injustices et des atteintes aux droits fondamentaux, qu'elles proviennent de l'Etat, du monde économique ou d'un fonctionnement social liberticide.

Leur combat a lieu ici et maintenant.

Certains, comme Floribert Chebeya, infatigable militant des droits humains en République démocratique du Congo, ont payé leur courage citoyen de leur vie.

Certains, comme Alès Bialatski, vice-président de la FIDH et opposant au régime d'Alexandre Loukachenko (Biélorussie), vivent l'enfer en étant emprisonnés pour avoir critiqué le pouvoir en place.

D'autres enfin, anonymes, ont défié, voire défient encore, au péril de leur vie, les régimes en place en Egypte, en Libye, en Tunisie, en Syrie, etc.

Face à ces exemples d'atteintes généralisées aux droits humains, la Belgique peut ressembler à un pays de cocagne. Les militants des droits humains ne risquent pas leur vie en dénonçant les infractions commises sur ces droits. Mais leur vigilance face aux dérives, potentielles et avérées, de la démocratie et leurs témoignages n'en sont pas moins utiles et socialement responsables à défaut d'être véritablement courageux. Voix des sans voix, ils témoignent de ces cris qui dérangent : ceux des sans-papiers, des sans abris, des populations précarisées ou stigmatisées...

Le devoir de témoigner des violations aux droits humains est indispensable à Homs, Minsk, Guantanamo ou Pyongyang.

Il ne l'est pas moins au Havre, dans un centre fermé ou au coin de la rue de la Gare.

Votre témoignage aussi compte.



L'obstination du témoignage : rapport 2010

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme accompagne, suit, et protège tout au long de l'année les défenseurs. Il publie chaque année un Rapport consacré aux combats pour les droits de l'Homme à travers le monde.

Le rapport 2010 est téléchargeable gratuitement sur www.liguedh.be

Etat des droits de l'Homme en Belgique Rapport 2011>2012



L'édition 2012 de l'état des droits de l'Homme en Belgique analyse l'actualité belge de l'année écoulée sous l'angle du respect des droits humains avec, comme fil conducteur, un questionnement sur le travail comme moteur de citoyenneté.

Un ouvrage indispensable pour tous les citoyens qui s'intéressent à l'évolution du respect des droits humains en Belgique

Prix : 10€

Infos et commandes auprès de la LDH : www.liguedh.be – 02 209 62 80

En vente dans toutes les bonnes librairies

Sommaire

Introduction :

Et la paresse, bordel ? (E. Szoc)

- **Démocratie, mon amour**
ou comment j'ai appris à ne plus m'en faire et à aimer la crise (J. Pitseys)
- **Chasse au chômage ou chasse aux chômeurs ?** (S. Robeet)
- **Les chômeurs « MMPP » :**
à la poubelle les armées de réserve du capitalisme ? (Y. Caels, Y.-L. Conreur, V. De Greef)
- **Salduz : l'entrée du droit dans les commissariats ?** (D.Paci)
- **Manifester sa solidarité, liberté très surveillée** (P.-A. Perrouty)
- **L'enfer de l'enfermement** (V. van der Plancke)
- **Le travail des détenus en prison : un univers (carcéral) de non-droit** (Fl. Dufaux)
- **Un meilleur traitement pour les personnes internées** (Fr. Kamran, F.Quagebeur)
- **Mobib : quand les données personnelles voyagent en commun** (David Morelli)
- **Jeunes : une place à (re)conquérir** (L. Tréfois)
- **Détention d'enfants : des progrès et des craintes** (A. Dachy)
- **Les dessous de la crise de l'accueil** (J.-Ch. Stevens)
- **La régularisation par le travail : un bilan mitigé** (M.-B. Hiernaux)
- **Printemps des peuples avec risques d'orages** (S. Belhassen)
- **Frontex : 1 - sécurité : 0** (M. Charles)

Conclusion

- **L'obstination du témoignage et la volonté de s'en servir** (B. Van der Meerschen)

Chronologie 2011 des droits humains en Belgique (D. Morelli)

« L'Etat des droits de l'Homme en Belgique. Rapport 2011>2012 »,
Revue Nouvelle. Ouvrage coordonné par David Morelli, février 2012



*Ligue des droits de l'Homme asbl
22, rue du boulet 1000 Bruxelles
Tel : 02/209 62 80 - Fax: 02/209 63 80
e-mail : ldh@liguedh.be*

*Pour être tenu informé des activités de la LDH,
inscrivez-vous sur le site*

www.liguedh.be



Groupe
« Ligue des droits de l'Homme »



@liguedroitshomm

Soutenez la Ligue des droits de l'Homme

Depuis plus de cent ans, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) combat, en toute indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, les injustices et les atteintes portées aux droits fondamentaux en Belgique. Elle sensibilise le public au respect de ces droits, interpelle le pouvoir politique et organise des formations dans les écoles (élève et enseignants) et pour les adultes.

La LDH est une association d'éducation permanente membre de la Fédération internationale des Ligue des droits de l'Homme regroupant 164 Ligues à travers le monde.

Devenir membre >

<http://www.liguedh.be/devenez-membres> ou 02/209 62 80

Faire un don >

<http://www.liguedh.be/faites-un-don> ou 02/209 62 80

Versement sur le compte 001-1902002-05 avec la mention « don ».
Les dons supérieurs à 40€ sont déductibles fiscalement.

Plus d'infos : **www.liguedh.be**

